

La gestion d'actifs au service de l'autonomie stratégique de l'Europe



p.2. Focus

L'épargne de long terme un enjeu fort pour l'économie européenne

► p.3. Éditorial de Fannie Wurtz, vice-présidente de l'AFG

p.4. Entretien

L'AFG à Bruxelles : un partenaire reconnu par les institutions européennes

p.5. Vie des Commissions

- Mesures macroprudentielles sur les institutions non-bancaires
- Entrée en vigueur de DORA
- Présidence de la Commission Commercialisation

p.7. Dossier

Nos propositions pour réussir ensemble les transitions vitales

p.8. Actualités

- Recommandations sur le gouvernement d'entreprise
- Promulgation de l'AI ACT
- Révision du BMR
- ESG ratings, des exigences renforcées
- Règlement des transactions sur titres à T+1
- Stabilité de la réglementation des fonds monétaires
- Contrôles SPOT AMF : les thématiques de 2024
- Club Export
- Exclusivités AFG

p.11. La parole à...

- Anne d'Anselme, Cogefi Gestion

p.12. L'AFG en bref

- Nouveaux membres
- Nominations - Promotion
- Retour sur événements & agenda

L'épargne de long terme un enjeu fort pour l'économie européenne

 Semaine
de l'Épargne
Salariale

8^{ème} édition
du 25 au 29 mars

La Semaine de l'Épargne Salariale est dédiée aux entreprises et à leurs salariés. L'objectif de cet événement est de sensibiliser et de promouvoir les dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite tels que l'intéressement, la participation aux bénéficiaires et les plans d'épargne salariale. L'accent est mis sur les TPE-PME, concernées par la récente transposition de l'accord national interprofessionnel sur le partage de la valeur.

Cette édition intervient dans un contexte économique où le partage de la valeur, tout autant que le financement de l'économie, devient un défi pour l'Europe. Les dispositifs d'épargne salariale jouent un rôle essentiel illustrant le lien entre les fruits de la richesse créée par les entreprises et la mobilisation d'une épargne au service des grands enjeux actuels.

En France, l'épargne financière est insuffisamment placée dans une perspective de long terme. Investie en actions, elle s'avère être un atout tant pour les salariés que pour le financement de l'économie.

A l'échelle de l'Union européenne (UE), ce dispositif pourrait inspirer des systèmes d'épargne collective favorisant la connexion entre les entreprises et les salariés des différents Etats membres. Il contribuerait à une approche mutualisée du financement des grandes transitions, ainsi qu'à l'émergence d'une épargne européenne de long terme et durable.

CHIFFRE CLÉ

187 Md€

c'est le montant de
l'épargne salariale au
31/12/2023, en hausse de
16% sur un an.



Le financement de l'autonomie stratégique doit être au cœur des priorités de l'Union des marchés des capitaux (UMC)

Alors que l'Europe doit faire face à des défis géopolitiques, environnementaux et sociaux majeurs, sa **capacité à préserver à la fois sa souveraineté économique et son autonomie stratégique, tout en finançant les transitions, sont des enjeux incontournables.**

En effet, chaque année d'ici 2030, l'Union européenne devra trouver 745 milliards d'euros de financement additionnels pour mener à bien les transitions énergétique, écologique et numérique. Dans un contexte d'endettement des Etats et de contraintes sur les bilans bancaires, **il devient dès lors impératif de repenser l'Union des marchés des capitaux (UMC)** - projet essentiel - afin de mobiliser les capitaux nécessaires.

Or, le constat est aujourd'hui sans appel : la part du financement par les marchés stagne dans l'UE, et la dépendance des entreprises au financement bancaire demeure encore très élevée. Plus préoccupant encore, la part des entreprises européennes dans les investissements des fonds décline depuis 10 ans¹.

Cet investissement est principalement porté par les gestionnaires d'actifs européens dont la part de marché s'est effritée sur la décennie.

Cette situation appelle à une ambition renouvelée pour l'UMC au service de l'autonomie stratégique de l'UE.

Afin de préserver la capacité à mobiliser les capitaux privés pour financer l'économie européenne, **l'UMC doit d'abord placer la compétitivité de l'industrie financière européenne au cœur des décisions politiques et des nouvelles réglementations.** La mise en œuvre systématique d'un test de compétitivité avant chaque proposition ou révision réglementaire s'avère indispensable.

Le succès de l'UMC repose également sur **une réglementation européenne plus agile, harmonisée et stable.** A ce titre, la reconnaissance de

la notion de groupe dans la réglementation européenne devrait permettre aux gestionnaires d'actifs de l'UE de bénéficier d'une supervision plus efficace.

Pour financer la transition écologique, **cette vision collective doit être accompagnée de règles davantage harmonisées, claires et cohérentes, tant entre les Etats membres qu'entre les niveaux européen et national.** Un meilleur encadrement de l'écosystème des acteurs non financiers imparfaitement régulés – tels que les fournisseurs de données ou d'indices, notamment ESG – est crucial pour assurer le bon fonctionnement des marchés de capitaux. **La révision de SFDR devra aboutir à des définitions claires, notamment de la notion de « transition », et permettre l'accès à des données fiables et transparentes.**

Pour orienter les investissements vers le financement de l'économie, il est nécessaire de **soutenir une offre diversifiée de produits financiers et de stratégies d'investissement** ; à cet égard, la réussite d'ELTIF 2 sera déterminante. **Il faut remédier au déficit d'investissement à long terme et promouvoir une épargne financière européenne, en particulier de long terme,** avec des incitations fiscales favorisant les investissements dans les entreprises européennes.

L'éducation financière est aussi une priorité majeure pour favoriser une culture d'investissement et rendre les épargnants acteurs de leur épargne. Dans cette perspective, le maintien de notre modèle de distribution, préservant l'accès à un conseil pour tous, s'avère capital.

Le renouvellement imminent des institutions européennes, représente une opportunité unique pour donner une nouvelle impulsion à l'UMC. L'AFG s'engage pour éclairer les pouvoirs publics français et européens sur les enjeux fondamentaux de financement de l'économie, et sur le rôle central de la gestion d'actifs.

Fannie Wurtz,
vice-présidente de l'AFG

¹ - https://commission.europa.eu/document/f8f67d33-194c-4c89-a4a6-795980a1dabd_en

L'AFG à Bruxelles : un partenaire reconnu par les institutions européennes

Les prochaines élections européennes se dérouleront du 6 au 9 juin, avec à la clef le renouvellement du collège des commissaires, du président du Conseil européen et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. L'AFG se doit de porter la voix de la gestion d'actifs française, leader de l'Union européenne.

Quel est l'enjeu pour l'AFG d'être présent à Bruxelles ? Quelles sont ses actions ?

Delphine de Chaisemartin, directrice générale adjointe : La réglementation européenne se décide à Bruxelles. Il est par conséquent indispensable de développer des liens



avec les institutions européennes pour mieux faire connaître notre profession très spécifique, son rôle clef dans le financement de l'économie et la gestion de l'épargne.

Dans le contexte géopolitique actuel, la présence d'acteurs européens forts avec de profondes convictions en matière de gestion d'actifs - notamment durables et responsables - est essentiel. Nous alertons les pouvoirs publics sur l'enjeu de la compétitivité de notre industrie pour assurer l'autonomie financière de l'Europe face aux besoins colossaux de financement pour les grandes transitions.

L'équipe de Bruxelles de l'AFG effectue un suivi permanent des enjeux. Elle permet à l'AFG et à ses membres d'anticiper de nouvelles réglementations, d'en évaluer les impacts positifs ou négatifs, et d'être force de propositions et d'actions auprès des décideurs européens. A fortiori, compte tenu des élections européennes à venir, sa présence est d'autant plus importante pour contribuer aux nouveaux programmes et orientations structurants pour la profession.

Dans quel cadre a eu lieu la conférence organisée le 1er février 2024 à Bruxelles ?

Louis-Marie Durand, directeur Affaires publiques européennes et internationales : Cette conférence s'inscrit dans la stratégie d'influence de l'AFG de long terme, dans un



contexte politique européen décisif. C'est en effet aujourd'hui que le programme de travail 2024 - 2029 de la Commission européenne se construit. L'enjeu pour l'AFG est de se rendre incontournable sur la scène européenne pour peser sur la définition des priorités des institutions européennes.

Cet événement à Bruxelles, qui a réuni des intervenants de haut niveau comme Enrico Letta, ancien Premier ministre italien en charge d'un rapport sur l'avenir du marché unique, Verena Ross, présidente de l'ESMA ou encore Alexandra Jour-Schroeder, directrice générale adjointe de la DG FISMA à la Commission européenne, nous a permis de réaffirmer notre crédibilité et notre légitimité à prendre part aux grands débats actuels. Que ce soit sur le futur de l'Union des marchés de capitaux ou concernant le grand défi de l'autonomie stratégique européenne.

A cette occasion, le [manifeste 2030 de l'AFG](#) a été présenté et des rencontres avec des parties prenantes clefs sur la scène européenne ont été organisées en



Equipe internationale

L'équipe de Bruxelles est internationale et paritaire, à l'image de l'Union européenne :

- **Louis-Marie Durand**, directeur Affaires publiques européennes et internationales, arrivé en juin 2022
- **Paula Esteban**, directrice Affaires publiques européennes et internationales, arrivée en juillet 2023
- **Iliaria Guidotti**, chargée d'Affaires publiques, arrivée en novembre 2022
- **Andréa Sau**, chargé d'Affaires publiques stagiaire, arrivé en novembre 2022

L'équipe dédiée à l'international située à Paris est composée :

- **Virginie Buey**, directrice de la Promotion internationale
- **Maria Goncalves**, assistante de la Direction Générale et de la Présidence

marge de l'évènement.

Ces actions appuient le travail d'influence quotidien de l'AFG sur les différentes initiatives réglementaires en cours. Elles ont été rendues possibles par la qualité du travail réalisé conjointement avec les experts des différents pôles parisiens de l'AFG, et par le renforcement récent de l'équipe bruxelloise. L'AFG, représentée par sa directrice des Expertises, est partie prenante depuis 6 ans au Comité Consultatif statutaire de l'ESMA à Paris. L'AFG est davantage présente dans l'écosystème européen et représente encore mieux la gestion d'actifs française à l'international.



Mesures macroprudentielles sur les institutions non-bancaires - NBF

Les NBF (*Non Banking Financial Institutions*) constituent un groupe hétérogène - dont font partie les fonds d'investissement - et qui fait l'objet d'une attention accrue de la part des institutions supranationales, comme le Conseil de Stabilité Financière (FSB). Ces institutions les identifient dans leurs rapports à la fois comme sources de financement alternatives utiles à l'économie, mais aussi comme une source potentielle de risque systémique.

L'AFG a répondu aux consultations correspondant à ces rapports et a participé au workshop FSB/IOSCO en juin dernier sur ces sujets.

Pour sa part, le Conseil de Stabilité Financière (FSB) préconise de limiter la transformation de liquidité supposée des fonds en les catégorisant selon un classement de liquidité de leurs actifs que l'AFG conteste. Plus le portefeuille est composé d'instruments jugés moins liquides, plus il sera difficile de justifier une fréquence de rachat quotidienne. Les principes du FSB seront probablement déclinés au niveau de la réglementation européenne.

L'organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO) a publié des recommandations sur l'usage des mécanismes anti-dilutifs de gestion de la liquidité. Elles portent sur la gouvernance, le calibrage, le déclenchement et l'information aux porteurs.

Enfin, la Commission européenne publie une revue des mesures macroprudentielles du secteur des institutions financières (banques comprises). Pour les NBF, le rapport identifie plusieurs sources de vulnérabilité (levier, liquidité...). Pour rappel, deux mécanismes de gestion de la liquidité seront, à terme, obligatoires, à l'exception des fonds monétaires où un seul sera exigé.

Stéphane Aidan, chef de pôle Gestions et management du risque



Entrée en vigueur de DORA

L'AMF ayant incité les SGP à commencer à se projeter sur l'entrée en application du Règlement européen DORA (*Digital Operational Resilience Act*) le 17 janvier 2025, le Groupe de travail Cybersécurité de l'AFG a conçu un guide pratique inédit rédigé par les sociétés de gestion elles-mêmes. Ce guide est destiné à offrir aux SGP de toute taille un outil opérationnel et pratique pour répondre efficacement par anticipation aux exigences de la réglementation.



En complément du guide DORA, sous l'impulsion du président du Groupe de travail cybersécurité, Wilfried Lauber, le « Point sur cybersécurité » du 12 décembre (à visionner en replay sur le site de l'AFG) a permis d'expliquer la pédagogie adoptée afin de répondre au mieux aux enjeux des SGP. La proportionnalité étant centrale dans DORA, les problématiques posées pour les « petites SGP » et pour les « grandes SGP » ont été distinguées.

Rendez-vous aussi le 23 avril 2024 pour un Point sur « Cybersécurité – Regards croisés sur les menaces et les contrôles » (voir page 12)

Valentine Bonnet, directrice Gouvernement d'entreprise et conformité



Présidence de la commission Commercialisation

La commission Commercialisation de l'AFG est désormais présidée par Bertrand Merveille, directeur général de BDL Capital Management et contributeur depuis de nombreuses années aux travaux de l'AFG. Il succède à Jean-Marie Catala, précédemment directeur général délégué de Groupama Asset Management. L'AFG remercie chaleureusement Jean-Marie Catala pour son implication de longue date et sa contribution précieuse au sein de cette commission et pour les nombreux travaux transversaux.

La commission Commercialisation est notamment en charge des thématiques *Retail Investment Strategy*, PRIIPs, etc.

Alexandre Koch, chef de pôle Distribution & relations clients

Nos propositions pour réussir ensemble les transitions vitales

L'Europe de 2030 se bâtit aujourd'hui. Afin de faire émerger un écosystème solide et vertueux pour tous et réussir les transitions européennes, l'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des choix et des orientations stratégiques.

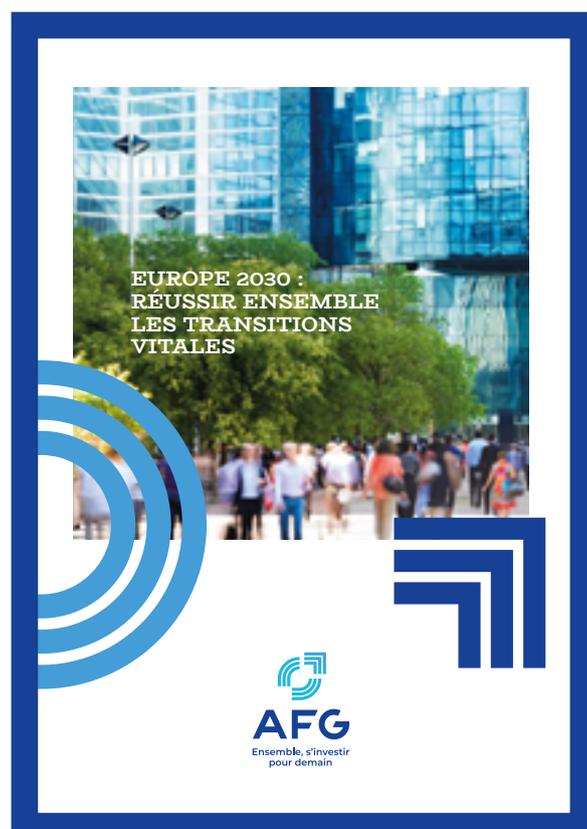
Le secteur financier a une responsabilité à assumer, notamment envers les jeunes générations, afin que l'épargne européenne soit motrice du bon fonctionnement de son économie. Avec plus de 700 sociétés de gestion, l'industrie française contribue à la stabilité des marchés, offrant une diversité de produits et de styles de gestion inégalée dans l'Union européenne.

Plus largement, la mobilisation des parties prenantes de l'industrie doit s'appuyer sur une stratégie claire et un objectif commun. Prendre de la hauteur, penser les lois et règles en se focalisant sur la compétitivité des entreprises européennes, dans un contexte mondial très concurrentiel, en est le point de départ.

Le rôle des gérants d'actifs est donc bien d'apporter de la valeur à leurs clients en finançant les entreprises les plus performantes grâce à des transitions réussies. Mais leur mission avant tout est d'éduquer financièrement les épargnants pour qu'ils fassent des choix éclairés. A l'appui d'une offre d'investissement vaste répondant à tous leurs besoins, il s'agit de rendre les citoyens moteurs de leur émancipation financière et de la souveraineté collective de l'Union européenne.

Pour assurer l'autonomie des financements européens, atteindre les objectifs ambitieux fixés et réussir ensemble l'Europe de 2030, collaborons étroitement. Alors, l'avenir sera prospère.

► [Consultez le manifeste 2030 sur le site de l'AFG](#)



CONFÉRENCE DE BRUXELLES

L'autonomie financière européenne

le rôle stratégique de la gestion d'actifs



L'autonomie financière de l'Union européenne est plus que jamais d'actualité. Lors de la conférence de l'AFG à Bruxelles, Enrico Letta, ancien Premier ministre Italien, président de l'Institut Jacques Delors, en charge d'un rapport de haut niveau sur l'avenir du marché intérieur de l'UE, a souligné avec force la nécessité de changer de boussole et de repenser le marché unique autrement. Le contexte géopolitique a fortement évolué lors de la dernière décennie. Par ailleurs, l'Europe a davantage besoin de financements pour réussir ses grandes transitions (écologique, numérique, démographique) et de recourir à des capitaux privés.

L'Union des marchés de capitaux doit remplir cet objectif et permettre à l'épargne européenne d'être réinvestie en Europe.

L'AFG porte à ce titre des messages clefs :

Des citoyens de l'UE, acteurs de leur épargne et de l'investissement dans l'UE

Dans cet objectif, il convient d'orienter davantage l'investissement dans les entreprises de l'UE notamment les PME, en déployant une épargne de long terme investie majoritairement en Europe et dotée d'incitations fiscales adaptées. Il est également nécessaire de renforcer l'éducation financière et de

maintenir l'accès au conseil pour tous, y compris pour les moins aisés.

L'autonomie financière de l'UE et sa compétitivité renforcées

Les enjeux de compétitivité européenne doivent être intégrés dans les missions des Autorités de Surveillance Européennes (ESA) et de la Commission Européenne. Les règles du jeu doivent aussi s'appliquer à tout l'écosystème de l'UMC, y compris les acteurs « non financiers ». Au sein de l'UE, une meilleure convergence des règles et de la supervision entre les Etats Membres permettrait à tous de jouer à armes égales.

Une réglementation permettant aux gérants d'être pleinement au service du financement de l'économie de l'UE

La mise en œuvre d'un cadre réglementaire clair, cohérent viendrait financer la transition écologique et le maintien d'une offre diversifiée et innovante de produits financiers et de stratégies d'investissement, facteurs de résilience et de financement.

Accédez au replay de la conférence de Bruxelles sur le site de l'AFG

Recommandations sur le gouvernement d'entreprise



La version 2024 des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'AFG relatives aux assemblées générales et aux conseils d'administration des sociétés cotées est publiée en amont de la saison des assemblées générales. Son objectif est d'aider les sociétés de gestion dans l'exercice de leurs votes et leur fonctionnement.

Elle offre un cadre pragmatique pour le gouvernement d'entreprise, mettant en avant l'engagement continu de l'industrie envers la transparence, la responsabilité et la gestion durable des actifs.

Les principales modifications 2024 à l'attention des sociétés cotées les encouragent à :

1. Favoriser un dialogue continu entre émetteurs et actionnaires
2. Impliquer les administrateurs salariés
3. Enrichir l'information avant la tenue de l'assemblée générale
4. Faire de l'assemblée générale un moment privilégié d'échanges avec les actionnaires

► **Consultez ces recommandations sur le site de l'AFG**

Valentine Bonnet, *directrice Gouvernement d'entreprise et conformité*

Promulgation de l'AI ACT

Le 2 février dernier, le projet de règlement européen sur l'intelligence artificielle a franchi une étape décisive avec sa validation à l'unanimité par les vingt-sept pays de l'Union européenne. L'AFG a constitué un Groupe de travail IA & Ethique pour suivre ces évolutions réglementaires et contribuer à la définition de bonnes pratiques au sein de l'industrie.

Révision du BMR

Le 17 octobre 2023, la Commission européenne (CE) a publié une proposition visant à réviser le règlement benchmark (BMR) sur l'utilisation dans l'UE d'indices de référence fournis par des administrateurs de pays tiers. Cette proposition prévoit de déréguler les indices non-significatifs. Ces derniers représentent 80% à 100% des indices utilisés par les membres de l'AFG et sont généralement fournis par des administrateurs de pays-tiers en situation d'oligopole.

Depuis le début des négociations, l'AFG a alerté les pouvoirs publics européens et nationaux des impacts négatifs de cette proposition sur :

- la transparence des indices fournis, dans un contexte où les utilisateurs sont soumis à des obligations réglementaires toujours plus contraignantes, notamment en matière d'ESG ;
- la compétitivité des acteurs européens en faveur d'acteurs systémiques de pays-tiers ;
- la capacité déjà très limitée des utilisateurs à négocier les conditions contractuelles et commerciales des accords de licence avec les administrateurs d'indices.

Soutenue par l'EFAMA, l'AFG a formulé plusieurs propositions permettant d'atténuer ces impacts. Elle recommande de prévoir un régime allégé pour ces indices, d'encadrer les acteurs systémiques en agrégant les indices d'un administrateur pour le calcul du seuil de significativité. Enfin, pour plus de cohérence, elle demande d'aligner le BMR avec le SFDR, et les orientations sur les noms des fonds utilisant des termes ESG.

ESG ratings, des exigences renforcées

Le Comité des représentants permanents des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne (COREPER) a officiellement approuvé le 15 février dernier la proposition législative de la Commission européenne sur la transparence et l'intégrité des activités de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) publiée le 13 juin 2023.

Au niveau du Parlement européen, la commission ECON a également approuvé l'accord provisoire le 22 février avant d'être envoyé à la plénière du Parlement pour être approuvé en première lecture. Le vote est prévu le 22 avril prochain.

Cette proposition constitue une avancée significative, soumettant les notations ESG à des exigences renforcées de transparence et de qualité. Toutefois, celle-ci reste à portée limitée. L'AFG, à l'instar de l'ensemble de l'écosystème européen, s'est fortement mobilisée pour demander l'inclusion des données de produits ESG et des fournisseurs de données ESG dans le périmètre de la réglementation conformément aux recommandations IOSCO de novembre 2021.

Myriam Dana-Thomae, *chef de pôle Métiers transverses & Mathilde Le Roy*, *responsable Droit des marchés financiers*

Règlement des transactions sur titres à T+1

La SEC (*Securities and Exchange Commission*) américaine a adopté en février 2023 une modification de ses règles visant à raccourcir le cycle de règlement des transactions sur titres de deux jours ouvrables à compter de la date de la transaction (T+2) à un jour après la date de la transaction (T+1).

Ces nouvelles règles entreront en vigueur le 28 mai 2024. Des règles similaires seront appliquées au Canada et au Mexique. D'autres juridictions (dont la Suisse et les UK) travaillent actuellement sur ce sujet.

Le décalage des cycles de règlement entre l'Europe et les Etats-Unis va générer de nouveaux risques, une plus grande complexité et des défis opérationnels majeurs pour les acteurs des marchés financiers.

L'ESMA a publié un *Call for Evidence* en décembre 2023 (Cf. [réponse AFG](#)) et devrait sortir son rapport en septembre 2024. La Commissaire McGuinness a affirmé lors d'une conférence sur le sujet qui a eu lieu le 25 janvier dernier, « *la question clé dont nous devons débattre n'est pas de savoir si l'Europe*



passera à un règlement à T+1. Il s'agit plutôt de savoir quand et comment nous passerons à l'action. »

L'AFG a par ailleurs organisé « [Un Point Sur T+1](#) » le 8 février, en présence de l'AMF, de France Post Marché et de représentants de l'industrie, afin d'informer des enjeux de cette réforme. L'AFG continuera les travaux sur le sujet au sein de son Groupe de travail dédié.

[▶ Accédez au replay sur le site de l'AFG](#)

Stabilité de la réglementation des fonds monétaires

La France est le premier centre de domiciliation et gestion des fonds monétaires en euro. La réglementation des fonds monétaires a prouvé sa résilience lors des différents événements de marché, comme la crise COVID, et ne nécessite pas de réouverture.

L'AFG répond à la consultation du régulateur britannique concernant les fonds monétaires commercialisés au Royaume-Uni. Comme 90% de ces fonds sont domiciliés dans l'Union Européenne, l'impact sur les fonds européens est encore difficile à estimer.

L'AFG s'oppose ainsi à la hausse substantielle et indifférenciée des ratios de liquidité, mesure qui bousculerait l'équilibre fin des règles de gestion de la réglementation européenne. En particulier, pour les fonds à valeur liquidative variable, seul type de fonds gérés en France. Leur valorisation au prix de marché permet de gérer activement le portefeuille et d'éviter de devoir stériliser des poches trop importantes en cash. Avec les niveaux proposés, les fonds monétaires perdraient de leur intérêt pour les investisseurs. En revanche, d'autres propositions, comme le renforcement de la connaissance du passif et l'obligation d'avoir un outil de gestion de la liquidité sont favorablement accueillis par l'AFG.

Stéphane Aidan, chef de pôle Gestions et management du risque & **Adina Gurau Audibert**, directrice des Expertises

Contrôles SPOT AMF : les thématiques de 2024

Cette année, toujours dans un esprit préventif, il est prévu que les contrôles SPOT AMF au sein des SGP s'articulent autour de 4 thématiques :

1. Organisation des suivis de ratios, du dispositif d'indemnisation, cohérence entre registres internes de suivi et reportings à l'AMF, processus d'indemnisation en cas de réclamation
2. Qualification et niveau de connaissance des personnes agissant pour le compte des SGP
3. Politiques de vote et d'engagement actionnarial des SGP (moyens humains et techniques, politiques et procédures, mise en œuvre)
4. Gouvernance et rôle des dirigeants des SGP (fonctions et responsabilités des dirigeants responsables, processus d'établissement et de validation des politiques et procédures, comités, articulation avec le contrôle interne)

D'autre part, la valorisation des actifs réels (fonds immobiliers et fonds de capital investissement), priorité de l'AMF sans donner lieu à un contrôle SPOT, fera l'objet pour un panel de SGP de questionnaires de l'AMF et d'échanges individuels.

[▶ Consultez l'actualité sur le site AFG](#)



L'AFG soutient ses membres dans leur développement à l'international

Le Club Export de l'AFG s'est réuni le 27 février 2024, à l'occasion de la synthèse des activités du Club en 2023 et de ses orientations pour 2024.

Face au constat de marchés fragmentés au sein même du Marché Unique, l'AFG et son Club Export soutiennent les efforts de ses membres pour :

- ▶ Les aider à distribuer leurs fonds et services en Europe et à l'international ;
- ▶ Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la gestion d'actifs française ;
- ▶ Porter auprès des pouvoirs publics, avec le soutien de l'AMF, les blocages rencontrés.

Ces différences sont d'ordre fiscal, culturel, linguistique, ou encore liées aux infrastructures de marché, aux labels parfois fondamentalement divergents et entraînant confusion et scepticisme des investisseurs.

Chaque pays européen dispose de son propre ensemble de réglementations financières et d'organismes de régulation. Il en résulte un paysage réglementaire complexe et diversifié.

Réalisations du Club en 2023 et perspectives 2024 :

- Analyse de la distribution des fonds et des services dans 6 pays en 2023 : Allemagne, Italie, Espagne pour l'UE ainsi que la Suisse et Singapour, véritable hub international en Asie
- Déploiement d'actions concrètes par le Club et les experts de l'AFG pour faciliter la distribution transfrontalière en 2023
- Mise en avant en 2024 d'avantages compétitifs de l'industrie de la gestion d'actifs française à l'étranger

Exclusivement réservées aux membres de l'AFG, ce sont à ce jour près de 50 réunions pays qui ont été organisées par le Club Export. Plus de 80 fiches pays ont été éditées et se trouvent en ligne sur le [site de l'AFG](#).

Virginie Buey, directrice de la Promotion internationale

Exclusivités AFG

Travaux sur les Obligations « Transition »

L'AFG et ses membres contribuent aux travaux du Trésor, chargé de la structuration des futures Obligations « Transition ». Ces obligations sont destinées à financer, avec une garantie d'Etat à hauteur de 30% pour des PME-ETI, l'amélioration de leur performance environnementale ou leur contribution à la transition écologique.

David Muresianu, directeur Actifs réels

Club PME

L'AFG lance l'initiative « PME 2030 » dédiée aux enjeux de financement des PME-ETI, en particulier celles qui sont cotées. En effet, la réussite du financement des PME-ETI constitue un élément essentiel pour la croissance économique et pour la réussite des grandes transitions. Aujourd'hui pourtant, ces PME-ETI font face à des défis majeurs, notamment d'accès au financement en capital. Cette initiative est présidée par Aude de Lardemelle, directrice générale de CDC Croissance et Guillaume Dard, vice-président de l'AFG et président de Montpensier Finance. Elle vise à fédérer les acteurs de la place, créer un forum d'échanges et formuler des propositions vis-à-vis des pouvoirs publics.

David Muresianu, directeur Actifs réels & **Adina Gurau Audibert**, directrice des Expertises

Task force épargne

L'AFG a constitué au sein de ses membres une task force dédiée à réfléchir aux enjeux des produits français d'épargne, et à formuler des propositions d'amélioration pour leur développement auprès des épargnants.

Cette task force est présidée par Hélène Filippi, directrice Conseil et Contrôles de Groupama Asset Management.

Grégory Miroux, directeur Epargne salariale et épargne retraite



Anne d'Anselme,
*présidente de Cogefi
Gestion*

Cogefi Gestion est la SGP du groupe Cogefi, groupe familial indépendant

Doté de deux pôles d'expertises sur les actions et les obligations européennes, la société propose une gamme d'OPC accessible aux investisseurs privés comme professionnels (sociétés de gestion, banques privées, mutuelles, partenaires CGP, plateformes, entreprises, organismes sans but lucratif...), ainsi que des solutions d'investissement sur-mesure sous forme de mandats ou de fonds dédiés.

Qu'attendez-vous de l'AFG ?

L'AFG apporte une aide très claire et précieuse en ce qui concerne la veille réglementaire grâce notamment à une analyse et un suivi d'experts. L'association donne des clefs pour mieux comprendre les changements réglementaires, facilite leurs interprétations et leurs implémentations.

Quel constat faites-vous de votre adhésion ?

Je trouve très attractive la présentation des sujets par l'AFG : efficace dans son approche avec des sujets denses et incontournables. Par exemple, à l'occasion du Club des Entrepreneurs, de nombreux thèmes sont traités de façon opérationnelle et concrète.

J'ai également assisté au Forum des entrepreneurs en septembre 2023

qui traitait des opérations de rapprochement des sociétés de gestion. L'intervention de l'AMF, et les retours d'expériences de SGP lors des tables rondes dédiées à des exemples de rachats furent très intéressants et riches en contenus.

Quels sont vos besoins ?

Notre métier est toujours plus contraint avec des exigences réglementaires et de reporting, et en parallèle peu de marge de manœuvre sur nos frais de prestations. Notre modèle est par voie de conséquence amené à évoluer et à être repensé.

Dans ces conditions, je souhaite que l'AFG continue de renforcer sa présence auprès des autorités de tutelle, afin de nous représenter et mettre en avant notre rôle essentiel dans le financement de l'économie.



Consultez ce document sur le site de l'AFG

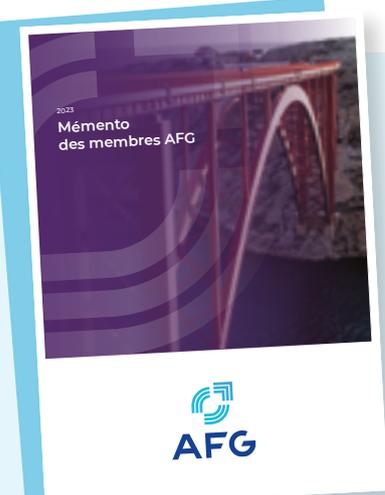
L'OBJECTIF DU SERVICE MEMBRES

- ▶ Accompagner l'ensemble de nos membres quelle que soit leur taille afin de préparer l'écosystème de demain.
- ▶ Créer un lien entre les membres avec un point d'entrée dédié au sein de l'AFG (sur le modèle de l'interlocuteur principal dans les SGP).
- ▶ Renforcer la connaissance des instances et de l'actualité de l'AFG.
- ▶ Consolider la présence de nos membres dans nos instances (GT/Club/Commissions) grâce à une meilleure connaissance des besoins (via une prise de contact avec l'ensemble des membres)



Pour toute information

Grégory Lasne, directeur Service membres : g.lasne@afg.asso.fr



Sociétés de gestion :

- Elkano Asset Management
- Archimed SAS

Membres correspondants :

- Finegan
- Goldman Sachs Asset Management B.V.
- Ostinato

NOMINATIONS



Mathilde Le Roy est titulaire du Master 2 de Droit Bancaire et Financier de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Mathilde a démarré sa carrière au sein de l'Association Française des marchés financiers (AMAFI) où elle a exercé en tant que juriste puis en tant que chargée de mission activités de marché. Elle a rejoint l'AFG en septembre 2023 en tant que responsable Droit des marchés financiers au sein du pôle Métiers transverses.



David Muresianu est titulaire d'un Master 2 en droit, d'un Master 2 en Finances et d'un certificat de la Harvard Law School. Il débute sa carrière à l'Inspection générale BPCE - Natixis, puis rejoint l'AMF en tant que chef de mission pour occuper ensuite des fonctions de Cabinet pour la Présidence de l'AMF. David est également chargé de cours à l'Université Paris V où il enseigne la finance en anglais aux étudiants du Master 2 Banques et Finance. Il a rejoint l'AFG en septembre 2023 en tant que directeur Actifs réels.

PROMOTION



Stéphane Aidan a été nommé, le 1^{er} mars 2024, chef de pôle Gestions et management du risque à l'AFG, auparavant il occupait les fonctions de directeur de Gestion des risques.

RETOUR SUR ÉVÉNEMENTS

8 février 2024

- **1^{er} Sommet de l'engagement**
Intervention de Laure Delahousse

- **Règlement des titres à T+1**

Consultez l'article sur T+1 dans la rubrique « Actualités » page 8 et le replay sur le site AFG.

- ▶ **Accédez au replay sur le site de l'AFG**
(réservé aux membres)



16 février 2024

- **Règlement FIDA**

- ▶ **Accédez au replay sur le site de l'AFG**
(réservé aux membres)



AGENDA

- **18 avril 2024**
Réunion pays « Pays Nordiques » : Danemark, Finlande, Norvège, et Suède
- **23 avril 2024**
Cybersécurité – Regards croisés sur les menaces et les contrôles
(réservé aux membres)



- **25 au 29 mars 2024**
Semaine de l'épargne salariale, 9^{ème} édition
 - **26 mars 2024**
Salon CSE de l'Épargne salariale – Intervention de Laure Delahousse. Consultez l'article sur l'épargne salariale dans la rubrique « Focus » page 2
 - **3 avril 2024**
Rencontres pour l'épargne salariale – Thème « Partage de la valeur : continuons à avancer dans la bonne direction ! » - Interventions de Laure Delahousse et de Grégory Miroux
- **27 mars 2024**
Time to Change – Forum Climat, Énergies & Finance Durable – Intervention de Laure Delahousse
- **11 juin 2024**
 - Débats Finance, Impact et RSE - Intervention d'Adina Gurau Audibert
 - Paris Finance Forum – Thème « La Finance au cœur de l'autonomie stratégique européenne »
 - Intervention de Philippe Setbon

